

IMPORTANT - VOTE MUTUELLE 2ND TOUR

Vous avez été appelé(e) à voter par voie électronique à l'Assemblée Générale du 11 juin.

Faute d'atteinte du quorum nécessaire au vote des résolutions, une seconde Assemblée se tiendra le 26 juin prochain.

Un second tour est donc prévu jusqu'au 25 juin à 15 h pour les seul(e)s adhérent(e)s qui n'ont pas voté au 1^{er} tour.



A l'heure où le désengagement va croissant dans notre société, démontrez par votre vote que vous êtes engagés pour préserver notre modèle mutualiste d'entreprise.

La Cgt appelle à voter contre la résolution n°5 qui permettrait au Conseil d'Administration d'obtenir le pouvoir de fixer le montant des cotisations et prestations.

Pour que votre vote soit valide, il est nécessaire d'apporter une réponse pour chacune des propositions de résolutions.



Si vous rencontrez des difficultés, une boîte support est à votre disposition.

- Paris.bp2s.cts.assemblees@bnpparibas.com

